



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZERE

Recueil spécial n° 20/2015

Arrêté de suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales
le jeudi 7 mai 2015

Publié le 7 mai 2015



ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*
Horaires d'ouverture du bâtiment : *du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
☞ : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr
☎ : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

SOMMAIRE

RECUEIL SPECIAL N° 20 /2015 DU 7 MAI 2015

ARRETE n° 2015127-0001 du 7 mai 2015 chargeant M. Franck VINESSE, sous-préfet de Florac, des fonctions de suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales le jeudi 7 mai 2015 de 11 h 30 à 18 h 00



PREFET DE LA LOZÈRE

SECRETARIAT PREFET

ARRETE n° 2015127-0001 du 7 mai 2015
chargeant M. Franck VINESSE, sous-préfet de Florac,
des fonctions de suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales
le jeudi 7 mai 2015 de 11 h 30 à 18 h 00

Le préfet,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU* la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU* le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU* le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU* le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,
- VU* le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 9 avril 2015, portant nomination de M. Hervé MALHERBE en qualité de préfet du département de la Lozère,
- VU* le décret du Président de la République du 14 juin 2013, nommant Mme Marie-Paule DEMIGUEL en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Lozère,
- VU* le décret du Président de la République du 31 juillet 2014 nommant M. Franck VINESSE en qualité de sous-préfet de Florac,
- VU* l'arrêté préfectoral n° 2010006-03 du 6 janvier 2010, modifié par l'arrêté n° 2014101-0007 du 11 avril 2014 portant organisation de la préfecture de la Lozère,
- VU* l'arrêté préfectoral n° 2015111-0001 du 21 avril 2015, portant délégation de signature à Mme Marie-Paule DEMIGUEL, secrétaire générale de la préfecture,
- VU* l'arrêté préfectoral n° 2015111-0002 du 21 avril 2015 portant délégation de signature à M. Franck VINESSE, sous-préfet de Florac,

CONSIDERANT l'absence concomitante du préfet et de la secrétaire générale de la préfecture, **le jeudi 7 mai 2015 de 11 h 30 à 18 h 00.**

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

M. Franck VINESSE, sous-préfet de Florac, est désigné pour exercer la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales, à titre exceptionnel, **le jeudi 7 mai 2015 de 11 h 30 à 18 h 00.**

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale et le sous-préfet de Florac sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère.

Le préfet

« signé »

Hervé MALHERBE